



Protocle d'accord non respecter par le bailleur !!!

Par **jodyhana**, le **19/11/2014** à **09:46**

Bonjour

j'ai eu quelques difficultés à régler mon loyer suite à ce que je me suis arrangé et mis en place un plan d'apurement avec le bailleur. j'ai respecté ce plan pendant 10 mois et j'ai signé un protocole d'accord avec mon bailleur sur ce protocole le bailleur devait me proposer un bail au bout de 3 mois chose qui n'a pas été faite. Par la suite j'ai eu à nouveau des difficultés et je n'ai pas pu payer le plan d'apurement.

Mon bailleur a repris son action en justice !! je dois être expulsé. Que faire car sur les 10 mois j'ai payé mais on ne m'a pas proposé un nouveau bail ?? alors qu'un protocole d'accord avait été signé !!!

Par **domat**, le **19/11/2014** à **10:14**

bjr,

comme vous n'avez pas respecté le plan d'apurement et que vous avez des loyers impayés, votre bailleur est en droit de reprendre son action devant le tribunal.

vous écrivez que vous devez être expulsé, cela signifie-t-il que le tribunal a rendu sa décision ?

cdt